

N° 6689¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

PROJET DE LOI

- a) **concernant certaines modalités d'application et la sanction du règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides;**
- b) **abrogeant la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES SALARIES
A LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT**

(29.4.2014)

Madame la ministre,

Par lettre du 24 avril 2014, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Norbert TREMUTH

Le Président,
Jean-Claude REDING

